Conduite à tenir en cas de trouble urinaire chez un résident

CRAtb Centre Régional en Antibiothérapie de Bretagne

CPias Bretagne

Résident présentant des urines troubles et/ou malodorantes

SONDÉ à demeure

NON SONDÉ

Absence d'autres signes cliniques et absence de modification comportementale

PAS DE PRELEVEMENT
PAS D'ANTIBIOTIQUES
[sauf si examen invasif ou intervention urologique prévu(e)]

Signes cliniques évocateurs (fièvre ≥ 38°C, douleurs sus-pubiennes, modification comportementale)

Examen médical impératif avant tout examen complémentaire

Signes cliniques évocateurs (fièvre ≥ 38°C, signes fonctionnels urinaires…)

BU

Positive

ECBU +/- ATBT probabiliste (en fonction de l'examen clinique)

Négative*

Positif (identification bactérie + antibiogramme)

Recherche d'une cause non infectieuse
PAS D'ANTIBIOTHERAPIE
Traitement symptomatique

ATBT adaptée à la bactérie identifiée

72h

Réévaluation

Evolution favorable

Evolution défavorable

Poursuite ATBT
♀ : 1 à 10 jours suivant situation clinique et molécule
♂ : 7 à 14 jours suivant situation clinique et molécule

ECBU de contrôle + échographie rénale et voies urinaires

Adaptation de l'ATBT aux résultats

ATBT : Antibiothérapie
BU : Bandelette urinaire
ECBU : Examen cytobactériologique des urines

***ATTENTION : une BU négative chez l'homme n'exclut pas une infection urinaire**

IMPORTANT

- **100% des patients porteurs d'une sonde urinaire sont colonisés au bout d'un mois.**
- **Il n'est pas recommandé de traiter par antibiothérapie les bactériuries asymptomatiques dans ce contexte.**

Sources : *Guide de bon usage du médicament en gériatrie (ARS Lorraine), Guide des recommandations de prise en charge des infections aiguës en EHPAD, Le bon usage des antibiotiques en EHPAD (omedit Ile de France, 2018), Vidal recos 2021, Diagnostic et antibiothérapie des infections urinaires bactériennes communautaires chez l'adulte (Spilf 2015).*